MERIGNAC-SOLEIL. La galerie marchande doit s'enrichir de 5 950 mètres carrés et de 1 200 places de parking. Le stationnement prévu sur l'arrière pour le personnel inquiète surtout les riverains

Une cohabitation mal accueillie

: Dominique Manenc

Les responsables de la galerie et l'architecte (deuxième à gauche) répondent aux questions des riverains PHOTO BERNARD BONNEL

Une première réunion avait été organisée avec les riverains avant le passage du projet d'extension de Carrefour en CDEC (commission départementale d'équipement commercial). La seconde s'est déroulée mardi soir à l'initiative de la mairie avant que le permis de construire soit délivré. La SEGECE, société qui gère la galerie marchande dirigée par Paule Claverie, veut amener une quinzaine d'enseignes supplémentaires sur 5 950 m² : « La galerie va être étendue sur l'arrière en utilisant une énorme dent creuse et la réserve de Carrefour. Les bureaux seront repositionnés. Les façades seront traitées de manière paysagère », a expliqué l'architecte Pierre-Jean Toussaint (CVZ) aux habitants des lotissements qui les auront sous leurs fenêtres. Il y aura aussi davantage de places de stationnement. « Trois silos en R + 2 sur l'actuel parking, soit environ 1 200 places de plus à ajouter aux 2 200 existantes. Et sur l'arrière, le parking du personnel sera installé sur le toit de la réserve. On pourra y accéder par une rampe, qui, elle aussi, passe sous leur nez. « Un investissement de 60 millions d'euros qui permettra de répondre aux attentes des clients et de recréer une entrée de ville », a plaidé l'architecte.

Rampe d'accès. Mais on a beau leur vanter les charmes des passiflores et autres clématites qui dégoulineront sur les murs, les riverains s'inquiètent de savoir si les voitures perchées sur le toit de la réserve leur gâcheront la vue et surtout si leur passage sur la rampe ne va pas occasionner des nuisances sonores. L'architecte rassure : « La montée sera traitée avec des matériaux acoustiques pour absorber le bruit et des analyses seront faites avant et après le chantier ». On s'interroge aussi sur l'heure des embauches : « Les boulangers et les bouchers qui arrivent à 4 heures du matin, stationneront en bas. ».

Didier Roquecave, ancien candidat à la candidature UMP aux municipales et par ailleurs voisin de Carrefour peste : « Je ne comprends pas que la mairie n'ait pas imposé plus de contraintes. Et le végétal, ça crève. »

« On note tout », coupe Bernard Le Roux, premier adjoint. Les travaux dureront dix-huit mois. Ils s'effectueront de jour, en semaine. On revient au parking. « Pourquoi le personnel ne se gare-t-il pas dans les silos ? ». Paule Claverie explique qu'il doit avoir un accès direct à la surface de vente.

Gros sous. Une riveraine s'empresse de dénoncer la pollution qui sera générée par le flot de voitures. « Ce n'est pas plaisant de créer du parking sur cette zone, mais les riverains de l'avenue de la Somme se plaignent des voitures qui stationnent devant chez eux le samedi et qui pourront maintenant venir dans les silos », dit Bernard Le Roux en évoquant un autre gros projet, le réaménagement de la circulation sur cette artère qui passera à deux voies et la suppression du toboggan.

Une dame demande pourquoi, au lieu des silos, on n'a pas opté pour un parking souterrain sur le site. Pierre-Jean Toussaint rétorque : « Impossible, la nappe phréatique est à 2 mètres, le temps des travaux serait double et le prix aussi ! ».

« Nous y voilà, une question de fric », râle une riveraine. Puisqu'il s'agit de gros sous, une autre voisine de Carrefour demande une ristourne des taxes foncières et locatives pendant les travaux. Le premier adjoint balaie la proposition : « La valeur locative est fixée par l'État et la municipalité ne décide que des taux qui sont applicables à toute la ville et non pas par quartiers ».

La dame saisit la balle au vol : « Je suis d'accord pour que tout Mérignac en profite. En attendant, j'ai fait estimer ma maison et elle risque de perdre de 10 à 20 % de sa valeur. »

MARIE RÉCLADE. L'adjointe au maire assure que le développement durable a fait son entrée dans le dossier

La municipalité veille au grain

■ Le permis de construire devrait être délivré dans deux mois : « On veut prendre en compte au maximum les remarques des riverains », explique Marie Récalde, deuxième adjointe déléguée au développement durable et aux relations avec les entreprises. « Le permis de construire est en cours d'instruction sur la base du projet présenté et dans le respect du PLU (plan local d'urbanisme). La ville a lancé un agenda 21 que l'on espère exemplaire. Il nous a conduit à relayer des avis de riverains et à demander à la SEGECE de les examiner pour les intégrer dans le dossier. Sous l'impulsion de la mairie, des points ont avancé. Ainsi la rampe d'accès au parking du personnel doit être réalisée avec des matériaux qui absorberont le bruit. On a également demandé de se pencher sur la récupération des eaux pluviales pour arroser au goutte-à-goutte les plantations et les murs végétalisés. On a encore négocié l'aménagement de circulations douces et sécurisées internes sur le centre dans le cadre d'un plan global. La mairie a suggéré aux responsables du projet de poser des panneaux solaires sur le toit de Carrefour pour produire de l'électricité. Et il ne faut pas oublier qu'un transport en commun en site propre desservira ce secteur. L'accueil pour le stationnement des vélos est prévu. Il va de soi que la municipalité restera vigilante jusqu'au bout pour que toutes ces propositions liées au développement durable soient respectées. Mérignac-Soleil n'est plus le premier pôle commercial de la région et devait se moderniser ».

: D. M

Marie Récalde PHOTO D.M.

Les Verts doublement opposés

Le groupe des Verts - militants élus ou non - assistait mardi soir à la présentation du projet d'extension de la galerie marchande. « Nous sommes opposés au projet sur le fond », indiquait à la fin de la réunion Gérard Chausset, son président qui est par ailleurs 7e adjoint délégué à l'environnement et aux déplacements. « Nous sommes d'abord contre cet agrandissement de 6 000 mètres carrés de la galerie marchande qui demeure pénalisant pour la revitalisation du commerce du centre-ville. Il y a là une contradiction que nous dénonçons. De la même manière, nous nous opposons à la construction de 1 200 places supplémentaires de stationnement qui vont générer un afflux et des nuisances ». « Un aspirateur à voitures », commente Raymonde Juhel. Xavier Svahn rappelle la position des Verts sur les effets pervers de la grande consommation. « L'agglomération bordelaise est l'une des mieux dotées de France en matière de grande surface. En Gironde aujourd'hui, la surface par habitant est de 30 % supérieure à la moyenne nationale. On est suréquipés ». Gérard Chausset ajoute : « Au titre d'adjoint aux transports, je pose la question de savoir s'il est utile de créer 1 200 places quand les responsables du projet affirment que le déficit est de 5 à 600 ».

: D.M.

Gérard Chausset PHOTO D.M.